



## ***Collège Alésia André Berthier*** ***Orientations générales***

### **Missions et champ d'action**

Le **Collège Alésia André Berthier** d'ArchéoJuraSites a pour mission de vérifier, valider et approfondir les arguments, de diverses natures et origines, en faveur de la thèse d'André Berthier localisant la bataille d'Alésia à Chaux-des-Crotenay en 52 av. J.-C.. Cela implique des démarches multidisciplinaires croisant l'analyse critique des textes antiques et de leurs interprétations, l'examen attentif des vestiges anthropiques, du mobilier archéologique et des résultats des fouilles et sondages mis au jour par André Berthier et ses équipes, la confrontation constructive avec d'autres sites postulant à être l'Alésia de César, la conduite de nouvelles études techniques en vue de l'identification de vestiges probants en lien avec un possible siège militaire.

Le Collège limite son action à ce qui relève directement d'un possible événement militaire antique (Guerre des Gaules) indépendamment de ce qui peut relever des occupations plus permanentes du site de Cornu - Chaux-des-Crotenay à des époques reculées (Préhistoire et Protohistoire) ou plus tardives (Haut Moyen Âge...).

### **Directions de travail**

Dans le cadre de cette mission générale, le Collège Alésia André Berthier développe son action, selon des priorités définies régulièrement par le Conseil d'administration d'ArchéoJuraSites, dans plusieurs directions.

1. Revisiter de façon critique et renouvelée le texte de César et les textes antiques : compilation des apports de Berthier, Potier, Villette, Brenet, Porte et Aymard (ou plus anciens), valorisation des travaux d'A. Brenet sur les traductions et manuscrits du texte de César, actualisation critique des données tirées du texte de César (études philologiques).
2. Mettre à jour, valider et approfondir les données permettant d'établir de façon de plus en plus tangible le portrait-robot du site d'Alésia selon les textes antiques, indépendamment de toute localisation géographique a priori.
3. Consolider l'argumentaire à opposer aux détracteurs de la thèse Berthier : contestation de la localisation d'Alise-Ste-Reine, état des polémiques ou controverses sur la localisation d'Alésia, actions à mener en matière de veille-alerte sur Wikipédia, les réseaux sociaux et les forums.
4. Exploiter et faire parler les archives Berthier : reprise de la documentation sur les fouilles et sondages Berthier (plaine de Syam, Grande d'Aufferin, Etangs de Crans), édition des travaux de Berthier n'ayant pas été publiés ainsi que les échanges entre Berthier et divers érudits (interprétation du texte de César, itinéraires des armées, données militaires...).

5. "Faire parler" le mobilier du fonds Berthier : poursuite de l'inventaire raisonné du mobilier métallique et de la céramique, duplication et préservation du mobilier sensible (militaire, clous...), enregistrement photographique de tout ou partie de ce mobilier conforme aux normes de l'archéologie, rédaction d'articles pour des revues professionnelles, expertises nouvelles.
6. Identifier les vestiges anthropiques, déjà reconnus, pouvant être mis en lien avec certitude avec la bataille d'Alésia : pour les vestiges les plus probants travail de repérage fin et rédaction d'articles de type scientifique pour les présenter et les mettre en valeur, bilan des investigations géophysiques non destructives (capitalisation des connaissances), participation au prochain travail LiDAR et OPUS II (Combe de Crans...).
7. Retrouver des vestiges anthropiques datant d'un possible siège antique : recherche des castella (reprise et poursuite des investigations de J. Berger), recherche des fossés en différents secteurs (investigations géophysiques), exploitation du cliché LiDAR dans cette perspective.
8. Assurer des liens et des échanges d'information et de documents avec les défenseurs de localisations "alternatives" pour Gergovie, Uxellodunum : liens avec des associations sœurs, actions et publications concertées.
9. Diffuser les connaissances sur Alésia selon la thèse Berthier : Cahiers ArchéoJuraSites thématiques, pages dédiées du site Web, publication d'articles scientifiques et réalisation de supports didactiques, organisation de conférences, reprise-actualisation des commentaires associés à la maquette 3D de la Maison d'ArchéoJuraSites.
10. Participer aux futurs travaux d'exploitation des clichés LiDAR dans le cadre du partenariat entre ArchéoJuraSites et l'Association de l'Oppidum dès lors que des singularités LiDAR pourraient renvoyer à des traces d'évènements militaires antiques.

Des documents spécifiques détaillés et régulièrement mis à jour, préciseront les priorités des actions à entreprendre, les moyens à mettre en œuvre, l'implication de divers groupes d'acteurs, les démarches partenariales et médiatiques.

*22 juin 2018*